



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 2007

Membres présents ou représentés

Membres de droit

- M. Michel Marian, Sous-directeur des bibliothèques et de l'information scientifique, représentait M. Bernard Saint-Girons, Directeur général de l'enseignement supérieur ;
- M. Joël Jallais, Directeur adjoint du Cabinet du Recteur, représentait M. Maurice Quenet, Recteur de l'Académie de Paris ;
- Mme Isabelle Dussert-Carbone, Directrice du Département de la conservation, représentait M. Bruno Racine, Président de la BnF ;

Représentants des établissements utilisateurs

- M. Pierre-Yves Hénin, Président de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Personnalités désignées par le Ministre

- M. Daniel Renoult, Doyen de l'Inspection générale des bibliothèques, Président du Conseil d'administration ;

Participants avec voix consultative

- M. Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLES ;
- M. Charles Béa Mbong, Secrétaire général du CTLES ;
- Mme Nicole Préteseille, Agent comptable du CTLES ;
- M. Jean Müller, Contrôleur financier du CTLES ;

Invités

- M. Guy Cobolet, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de médecine et d'odontologie ;
- Mme Geneviève Dreyfus-Armand, Directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine ;
- Mme Catherine Gaillard, Directrice de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Mme Isabelle Nectoux, Directrice de la Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales ;
- M. Christian Martin, conservateur contractuel au Centre technique du livre de l'enseignement supérieur ;

Excusés :

- M. Gabriel de Broglie, Chancelier de l'Institut de France ;
- M. Jean-Robert Pitte, Président de l'Université Paris 4-Sorbonne (pouvoir donné à M. Pierre-Yves Hénin) ;

- M. Bernard Bosredon, Président de l'Université Paris 3 la Sorbonne-Nouvelle (pouvoir donné à M. Pierre-Yves Hénin) ;
- M. Pierre Gonneau, Professeur à l'Université Paris 4 Sorbonne ;
- Mme Claude Laroque, Maître de conférences à l'Université Panthéon Sorbonne Paris 1 ;
- M. Denis Pallier, Inspecteur général des bibliothèques ;
- M. Pierre-Louis Mariel, Trésorier payeur général ;
- Mme Marie-Thérèse Cuomo, Chargée de mission à la direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, Rectorat de Créteil ;
- Madame Mireille Pastoureau, Directrice de la Bibliothèque de l'Institut de France ;
- Melle Valérie Touchard, Magasinier des bibliothèques au Centre technique du livre de l'enseignement supérieur.

Le quorum étant atteint, le Président du conseil d'administration ouvre la séance du conseil à 15 heures 20. Aucune question diverse n'est proposée à l'examen du conseil.

M. Renoult annonce aux membres du conseil la démission de Madame Claude Laroque, Maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, qui siégeait au Conseil d'administration en qualité de personnalité désignée par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Renoult annonce également aux membres du conseil le départ à la retraite de M. Denis Pallier, Inspecteur général des bibliothèques, qui siégeait au Conseil d'administration en qualité de personnalité désignée par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Sur proposition du Président du Conseil d'administration, et afin de permettre à certains membres du conseil de se libérer en fonction d'éventuelles obligations, le budget prévisionnel 2008 sera présenté après l'approbation du procès verbal de la séance du Conseil d'administration du 4 mai 2007.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 4 mai 2007

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 4 mai 2007 n'appelle aucune remarque.

Il est approuvé à l'unanimité.

2. Projet de budget 2008

M. Baraggioli présente le budget prévisionnel pour l'année 2008.

La prévision des dépenses est en hausse de près de 10% (9,78%) par rapport à l'an dernier. Le montant total des dépenses est de 1 183 472€.

L'augmentation est due essentiellement à un accroissement des dépenses de fonctionnement et parmi celles-ci tout particulièrement à celles liées au recrutement de personnels sur des tâches ponctuelles :

- conservation partagée ;
- inventaire et catalogage des collections de thèses ;
- dépoussiérage ;

Les dépenses de fonctionnement concernent aussi les comptes suivants :

- le compte 6063, pour répondre à la montée en charge des acquisitions de conteneurs en polypropylène prévues pour faire face à l'augmentation du volume des collections traitées par le CTLes ;
- le compte 615, pour financer d'une part la prise en charge des travaux de mise aux normes des ascenseurs et d'autre part la prise en compte des augmentations des contrats de maintenance dans le cadre de la révision annuelle des prix ;
- le compte 625 pour permettre d'une part la mise en place de navettes supplémentaires pour la communication des documents dans le cadre du prêt entre bibliothèques et d'autre part d'assurer les visites préalables à chaque transfert dont le nombre sera en forte hausse en 2008.

Pour les comptes d'investissement, l'augmentation des dépenses concerne le compte 218 pour réaliser les travaux relatifs à l'aménagement des rayonnages destinés à l'accueil d'une partie des collections de la Bibliothèque de la Sorbonne.

Face à ces augmentations des dépenses, M. Baraggioli souligne l'effort réalisé par le CTLes pour réduire les sommes allouées à trois comptes de la section de fonctionnement et qui concernent des frais récurrents.

- Le compte 6064 qui connaît une baisse de 12,5% par rapport à 2007 en raison d'une meilleure gestion de l'utilisation des consommables ;
- Le compte 618 qui connaît une baisse de 45% par rapport à 2007. L'essentiel de la documentation technique relative notamment aux procédures de passation de marché a été acquise l'an dernier ce qui a permis de diminuer en particulier le compte 6183
- Le compte 626 qui connaît une baisse de plus de 33% (33,41%) en raison du changement de contrat pour la téléphonie et l'accès Internet (abandon de la liaison TRANSFIX au profit d'une liaison SDSL couplée avec de la téléphonie IP).

Par ailleurs, le budget prévisionnel tient compte du report de crédits du compte 205 qui ont été votés en 2007 pour la montée en charge du système intégré de gestion de bibliothèque et d'archives du CTLes.

Enfin, en ce qui concerne les recettes, le montant prévisionnel est estimé à 883 500€, ce qui représente une hausse de 8,60% par rapport à 2007. Cette hausse est due d'une part à l'augmentation de 4,58% de la dotation ministérielle (soit +32 000€) et d'autre part à la hausse des recettes sur ressources propres (prêt entre bibliothèques et location d'espace de stockage).

Suite à la présentation du budget, M. Müller, contrôleur financier du CTLes, intervient pour souligner la bonne gestion financière de l'établissement. M. Marian insiste pour sa part sur l'adéquation entre les besoins et les prévisions annoncées.

Le budget est voté à l'unanimité.

3. Point sur les activités de l'année 2007 et orientations 2008

M. Baraggioli présente une synthèse du document joint au dossier remis aux membres du conseil en mettant l'accent sur l'occupation des magasins ainsi que sur la gestion des transferts et la communication des collections. Ces points illustrent le bilan des activités du 1^{er} janvier au 31 octobre 2007. L'exposé permet par ailleurs de souligner les objectifs pour 2008 qui peuvent être regroupés en deux volets :

- Mieux identifier et mieux répondre aux attentes des partenaires du CTLes ;
- Valoriser les services rendus.

3.1 L'occupation des magasins et les transferts des collections

Au 31 octobre 2007, le CTLes conserve 48 kilomètres linéaires de collections. Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2007, il y a eu 25 opérations de versement représentant une arrivée de 3 550 mètres linéaires. Après élimination de 420 mètres linéaires, le métrage des collections intégrées au fonds du CTLes est de 3 130 mètres linéaires.

Le nombre des versements est similaire à celui de l'an dernier, mais les volumes transférés sont en augmentation de 8%.

On observe un renversement de la tendance observée ces deux dernières années puisque sur le volume des collections transférées, le nombre de dépôts est supérieur à celui des cessions.

Par ailleurs 860 mètres linéaires de collections déposées au titre du stockage provisoire ont regagné leur établissement d'origine (Université de Paris 7 et Ecole nationale supérieure des arts et métiers). A l'occasion de ce retour de collections une réflexion a été amorcée sur les modalités d'organisation des transferts à partir du CTLes.

Le centre a préparé le nouveau marché de transferts de documents pour la période allant du 1^{er} mars 2008 au 28 février 2010.

L'appel d'offres sera publié au BOAMP avant la fin de l'année. Les prévisions laissent entrevoir une hausse sensible du volume des collections qui seront transférées au cours de cette période. Toutefois l'expérience des précédents marchés tend à montrer que les prévisions annoncées par les établissements versants sont surévaluées de 10% en raison des difficultés d'appréciation du volume des documents qui seront éliminés avant les transferts. Les conséquences pour le CTLes se traduiront par un accroissement d'activité pour le traitement matériel et intellectuel des documents.

Afin de répondre à une demande formulée lors du dernier conseil d'administration, le CTLes a réalisé un planning prévisionnel des transferts sur les quatre prochaines années. Cette projection qui tient aussi compte des retours des collections vers les établissements d'origine est présentée en séance. Cet outil qui sera indubitablement soumis à des modifications contribuera à améliorer la gestion des espaces en permettant d'anticiper les mouvements des collections.

M. Renoult évoque les travaux de mise en sécurité du site Censier de l'Université Paris 3 la Sorbonne nouvelle et souligne la nécessité de déplacements importants de collections. Le CTLes risque d'être amené à en accueillir une partie de manière provisoire.

M. Baraggioli rappelle qu'un certain nombre de dates ont été programmées pour le transfert des collections de l'Université Paris 3 la Sorbonne nouvelle dans le calendrier prévisionnel qui est présenté au conseil.

M. Jallais rappelle l'incertitude du calendrier relatif à ces travaux de mise en sécurité et insiste sur la nécessité de mettre à jour régulièrement le planning pour l'ensemble des transferts quel que soit le statut des collections.

M. Marian intervient pour rappeler le rôle important d'arbitrage que doit jouer la tutelle pour les demandes de stockage provisoire.

3.2 La communication des collections

Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2007, le nombre de demandes de communication s'élève à 6 444. Ce chiffre représente une augmentation de 11% par rapport à 2006 et pour la même période de référence. Le total des demandes satisfaites est de 6 278 soit 97,42%.

M. Renoult souligne que 77% des communications émanent des bibliothèques versantes et s'interroge sur les raisons qui conduisent ces établissements à avoir si souvent recours au CTLes pour le prêt entre bibliothèques (PEB).

M. Cobolet intervient pour rappeler que la proximité géographique de Bussy Saint Georges amène les bibliothèques versantes qui sélectionnent avec soin les collections à transférer à faire systématiquement appel au CTLes pour les demandes de prêt. Celles-ci sont en effet relativement peu onéreuses et les documents sont communiqués rapidement.

Mme Nectoux précise que la Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales (BIULO), a envoyé au CTLes des ensembles bibliographiques cohérents, essentiellement composés de monographies, qui sont destinés à rejoindre les collections de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC). Une part importante de ces collections a été versée au titre de dépôt et fait actuellement l'objet de nombreux prêts.

Madame Dreyfus-Armand rappelle qu'il semble logique pour une bibliothèque de déposer des collections de périodiques complètes afin là aussi de constituer des ensembles bibliographiques cohérents.

M. Baraggioli précise que près de 50% des demandes portent sur les thèses et que 70% des demandes de thèses sont faites par les bibliothèques versantes. La poursuite de la conversion rétrospective du fichier des thèses étrangères de la Bibliothèque de la Sorbonne ainsi que l'inventaire du fonds des thèses devraient aboutir à une signalisation exhaustive dans le catalogue du CTLes et par là même contribuer à une augmentation des demandes de prêt pour ces documents.

Afin de faire face à l'accroissement des demandes de communication, qui est une constante depuis 2002 et qui devrait s'accroître en 2008, le CTLes soumet à l'approbation du conseil une modification du calendrier des navettes.

Le CTLes propose d'établir un calendrier qui couvre une période de deux semaines.

A compter du 1^{er} janvier 2008. La navette circulera le lundi, le mercredi et le vendredi une semaine, puis le mardi et le jeudi la semaine suivante, soit un jour sur deux. Sur l'année la programmation sera de 110 livraisons, soit 15 livraisons de plus qu'en 2007.

Cette proposition permettra en outre de réduire à 24 heures, dans certains cas, les délais de communication et de maintenir les délais actuels (48 heures) en dépit de l'augmentation du flux de communications à venir.

M. Cobolet demande si l'augmentation du nombre de navettes aura une incidence sur la tarification pratiquée par le CTLes à l'occasion des transactions de prêt. M. Baraggioli précise que les tarifs resteront inchangés.

La proposition est soumise à l'approbation du conseil et adoptée à l'unanimité.

4. Bilan à mi-parcours des travaux réalisés dans le cadre de la conservation partagée des périodiques de médecine

M. Cobolet rappelle les objectifs du plan de conservation partagée des périodiques de médecine qui a débuté en 2004 et qui sont au nombre de cinq :

- faire baisser les coûts de conservation des documents en évitant de conserver une multitude d'exemplaires d'un même titre répartis dans plusieurs établissements ;
- libérer les magasins en permettant un gain de place pour les accroissements à venir ;
- assurer sur le long terme de façon rationnelle et dans de bonnes conditions la conservation d'un nombre limité de collections pour chacun des titres ;
- assurer un très bon accès aux collections de périodiques concernés en terme de fourniture de documents ;
- favoriser le passage au tout électronique pour les établissements qui ne sont pas pôles de conservation dans la mesure où l'archivage pérenne (papier) est assuré par le pôle de conservation.

Le travail qui a été réalisé depuis 2004 porte sur 5 112 titres et 3 800 titres restent encore à traiter. Aujourd'hui 9 bibliothèques se sont déclarées pôles de conservation pour au moins 1 titre. Pour certains titres, les collections complètes sont conservées par deux établissements. Trois pôles rassemblent plus des trois quarts des titres : l'Académie de médecine, la Bibliothèque interuniversitaire de médecine et d'odontologie et le CTLes. Le traitement de la totalité des titres devrait s'achever dans un délai d'environ deux ans.

Si le nombre des transferts a été modeste au cours des premières années, il convient de souligner que l'année 2007 est marquée par des transferts significatifs (500 mètres linéaires à la date du 31 octobre). Ces transferts reflètent à la fois l'appropriation des outils et de la méthode mise en place ainsi que la forte implication des partenaires. Le travail de coordination est assuré par deux agents titulaires de catégorie A à la BIUM, pour $\frac{1}{2}$ temps plein, et par un agent contractuel de catégorie B à mi-temps au CTLes. Afin de faire face à la montée en charge des activités liées au traitement des titres, le CTLes envisage une reconduction du contrat de cet agent, pour une quotité de travail de 80 % toujours sur le budget propre de l'établissement.

Au terme de ce bilan M. Renoult constate que les résultats sont satisfaisants. Le plan de conservation partagée qui est déployé en l'Ile de France pour les périodiques de médecine pourrait servir de modèle dans d'autres disciplines, notamment le droit, ou être étendu aux établissements de province.

M. Cobolet insiste sur la charge de travail inhérente au projet qui ne se limite pas à un traitement de listes et à des mouvements de collection. Il rappelle qu'un plan de conservation

mobilise l'ensemble des partenaires sur le long terme car les flux de documents d'un établissement vers un pôle de conservation sont réalisés tous les ans.

En effet, le principe retenu pour les collections de médecine prévoit que chaque participant conserve ses collections sur 10 voire 15 ans et transfère tous les ans aux pôles de conservation l'année la plus ancienne.

Il est rappelé par ailleurs que l'augmentation constante du coût des abonnements papier et la diminution des crédits alloués aux acquisitions de périodiques amènent les établissements à revoir leur politique d'acquisition. Cette situation a des incidences pour l'ensemble des participants et en particulier pour les pôles de conservation qui peuvent craindre de voir à terme leur collections ne plus être complétées.

M. Marian intervient sur la nécessité de poursuivre le travail entrepris. L'augmentation du coût des abonnements ne doit pas être un frein au processus engagé et la mutualisation des acquisitions entre établissements doit être encouragée.

Le plan de conservation partagée des périodiques de médecine sera étendu dès 2008 à des disciplines connexes. Il s'agira d'intégrer l'odontologie dont les titres, estimés à 400 environ, sont conservés par des établissements qui participent déjà au plan. Les collections de pharmacie seront également intégrées et M. Renoult suggère d'associer au plan l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP) et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM).

5. Point sur les marchés en cours

La liste récapitulative des marchés en cours et en préparation est présentée pour information au conseil. Le marché relatif à la montée en charge du système de gestion d'archives et du système de gestion de bibliothèques fait l'objet d'un appel d'offre. Il n'y a pas de vote.

6. Conventions relatives aux collections

M. Baraggioli présente pour information la liste des conventions en cours de signature. Il n'y a pas de vote.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 16 heures 40.